

EQUITATION SCOLAIRE DANS LA REF

INDEX DES PUBLICATIONS REF

Numéro	Sujet	Titre / Contenu
REF 28 p 20-22	L'équitation à l'école	En règle avec l'Education Nationale Obligations, rôle du maître, rôle du club, modèle de convention club / établissement scolaire.
REF 29 p 22	Equitation scolaire dans les Landes	Réussite du Contrat Educatif Local Compte-rendu d'expérience de Marie Jeanson.
REF 30 p 34-35	EPS : équitation au programme	Athlétisme ou natation aussi bien qu'équitation Expérience de Laurence Nadaud dans l'Eure. Argumentaire pédagogique. Grille d'évaluation collective. Infos diverses.
REF 31 p 22-23	Projets artistiques et culturels au lycée	Equitation scolaire en version originale Expériences originales de Nelly Jarsale en lycée technique.
REF 31 p 23	Premiers contacts avec les établissements scolaires	Sensibiliser les enseignants Mode d'emploi des premiers contacts par Fanny Bougaut, CTR de Normandie.
REF 32 p 18	Equitation scolaire en Rhône-Alpes	Mettre les enseignants à cheval Action menée par la commission équitation scolaire du CRE en Rhône-Alpes sous l'impulsion de Laurence Jal.

LA REVUE DE L'EQUITATION – N° 28- DECEMBRE 2002 – PP 20-22

L'équitation à l'école

En règle avec l'Education Nationale

De nombreux établissements scolaires proposent à leurs élèves des classes de découverte à poney ou des séances hebdomadaires d'équitation tout au long de l'année. Les poney-clubs en sont les grands acteurs car le renouveau pédagogique qu'ils ont initié a séduit de nombreux enseignants de l'Education nationale. Tour d'horizon de la réglementation.

Activité

L'équitation trouve sa place dans les programmes d'éducation physique dans le groupe des activités physiques de pleine nature.

Extérieurs

Le centre équestre et son équipe sont considérés au regard de l'Education Nationale comme intervenants extérieurs participant aux activités

d'enseignement. Le centre équestre devra être aussi inscrit sur la liste dressée par l'inspecteur d'académie. Cette liste est établie après consultation des services vétérinaires

et vérification de l'adaptation de l'environnement et de la cavalerie au public scolaire.

Objectifs

Permettre aux établissements

scolaires d'être mieux ouverts sur le monde extérieur tout en donnant aux enseignants les moyens de s'assurer de la qualité des prestations fournies et de la sécurité des élèves. L'enseignant doit donc avoir d'une manière ou d'une autre la maîtrise de l'activité proposée.

Organisation

L'organisation générale des activités ainsi que le rôle de chaque participant doivent être définis avec précision, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité. Les activités s'inscrivent nécessairement dans le projet pédagogique de la classe qui s'inscrit lui-même dans le projet d'école.

ROLE DU MAITRE

Responsable

La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à son remplaçant. Il en assure la mise en oeuvre par sa participation et sa présence effective. Le

maître devra aussi vérifier que les conditions d'accueil des élèves au centre équestre sont satisfaisantes, exiger le port du casque 3 points d'attache aux normes et prendre connaissance du règlement intérieur du club.

Surveillance

L'instituteur peut se trouver déchargé de la surveillance de groupes d'élèves confiés à des intervenants extérieurs à condition que :

- 1/ Le maître par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités scolaires.
- 2/ Il sache constamment où sont ses élèves.
- 3/ Les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés.
- 4/ Les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître.

Situations

Trois situations doivent être distinguées :

1^{er} cas : La classe fonctionne en un seul groupe, l'enseignant doit assurer non seulement l'organisation pédagogique de la séance mais également le contrôle effectif de son déroulement.

2^e cas : Les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier. Dans ce cas, le maître procédera au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

3^e cas : Les élèves répartis en groupes sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant a en charge directement l'un des groupes.

Sécurité

Dans tous les cas, il appartient à l'enseignant de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité, s'il constate que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies. Le maître

informe ensuite sans délai, sous couvert du directeur, l'inspecteur de l'Education nationale de la mesure prise.

ROLE DU CLUB

Encadrement

L'adulte chargé d'encadrer la sortie scolaire au côté du maître pourra être un ATSEM, un titulaire du BAFA, un intervenant extérieur, un parent d'élève ou un aide éducateur. Dans le cadre des activités équestres, cet intervenant sera un moniteur diplômé d'état, accompagné d'un titulaire du BAP ou de l'ATE par tranche de 12 élèves si le groupe dépasse 24 élèves.

Rôle

L'intervenant apporte un éclairage enrichissant l'enseignement et confortant les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Cette situation n'implique pas que l'intervenant ne puisse prendre aucune initiative dès l'instant que celle-ci s'inscrit dans le cadre strict de ses fonctions. Ce qui

est le cas pour l'enseignant d'équitation qui a une qualification reconnue et dont le rôle ne peut se cantonner à l'exécution passive des instructions des enseignants. Lorsqu'un intervenant se voit confier l'encadrement d'un groupe, il lui appartient de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour assurer la sécurité des élèves.

OBLIGATIONS & RESPONSABILITES

Ponctuel

En cas d'interventions ponctuelles et de participations bénévoles, les activités s'exercent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant, à charge pour lui de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en œuvre.

Collectivités publiques ou associations.

Une convention doit être signée lorsque les intervenants extérieurs sont rémunérés par une collectivité publique ou appartiennent à une personne morale de droit privé et interviennent régulièrement dans le cadre scolaire. Cette convention est passée entre la personne morale concernée et, selon l'extension de son champ d'application, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale. Elle est contresignée par le directeur de l'école.

Risques

La responsabilité d'un intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une

faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. La responsabilité pénale de l'intervenant peut aussi être engagée s'il a commis une infraction à l'origine d'un accident grave commis ou subi par un élève.

Garantie

La responsabilité des intervenants dans le cadre d'une action en réparation est garantie selon les cas, soit par la collectivité publique qui les rémunère, par leur employeur, s'il s'agit de salariés du secteur privé ou par l'Etat s'il s'agit d'intervenants bénévoles.

Sortie


Toute sortie scolaire est soumise à autorisation préalable de l'inspection de l'Education Nationale. Le directeur de l'école transmet à l'inspecteur la demande


d'autorisation de sortie ainsi que la fiche de transport. L'inspecteur donne son avis conforme. Le directeur autorise la sortie.

Agrément

Il est obligatoire pour les classes de découverte, l'éducation physique et sportive et les activités physiques de pleine nature. En bref, les activités équestres dans le cadre scolaire y sont soumises. L'agrément est accordé par l'inspecteur d'académie pour l'année scolaire et doit être renouvelé chaque année. Il est demandé par l'employeur lorsque l'intervenant est rémunéré : cas du moniteur salarié d'un club. Lorsque l'intervenant est bénévole, l'agrément est demandé par le directeur de l'école.- FM

REFERENCES

 Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

 Circulaire n°97-176 du 18 septembre 1997 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Modèle de convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs

Entre

La collectivité territoriale représentée par

Et

L'inspecteur de l'Education nationale

Ou

La personne morale de droit privé représentée
par

Il a été convenu ce qui suit :

- Art.1. La collectivité territoriale ou la personne morale de droit privé met à la disposition de l'école les intervenants agréés par Monsieur l'inspecteur d'académie qui apporteront une aide aux enseignants dans les activités équestres.
- Art.2. Rôle de l'enseignant : Il assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du projet d'école. Tout intervenant extérieur est placé sous son autorité.
- Art 3. Rôle de l'intervenant : Il apporte un éclairage technique, un enrichissement de l'enseignement. Il est apte à prendre des initiatives dans le cadre strict de ses compétences sans se substituer au maître. Il peut se voir confier l'encadrement d'un groupe d'élèves et dans ce cas être amené à prendre les mesures urgentes qui s'imposeront pour assurer leur sécurité.
- Art.4. Conditions de mise en œuvre et sécurité
- Art 5. Absence de l'intervenant : En cas d'absence de l'intervenant, l'activité ne peut être maintenue sauf remplacement de l'intervenant. Sauf problème majeur, le directeur d'école sera informé, au plus tard le jour précédent l'activité, si celle-ci doit être annulée.
- Art 6. Absence de l'enseignant : En cas d'absence de l'enseignant, la séance sera ajournée, à moins qu'un enseignant remplaçant ne prenne la charge de la classe. Sauf problème majeur, l'intervenant sera informé, au plus tard le jour précédent l'activité, si celle ci doit être annulée. En aucun cas, l'intervenant ne peut assurer la séance sous sa seule responsabilité.

Fait à

le

Equitation scolaire dans les Landes

Réussite du contrat éducatif local

Le contrat éducatif local a été mis en place en 1998 dans les Landes. Témoignage et documentation de Marie Jeanson.

« *Le CEL, Contrat Educatif Local, fonctionne bien, explique Marie Jeanson, directrice du Poney-Club du Grand Lio à Saint Julien en Born, avec une priorité à tout ce qui est accueil périscolaire (ex garderie) et animation de cet accueil ainsi qu'au volet culturel, ateliers vidéo, écriture... »*

Principe

Le CEL s'adresse à des enfants et adolescents de 3 à 16 ans. Il repose sur un projet local défini sur un territoire, commune, groupe de communes, canton... et s'inscrit dans un cahier des charges

départemental. Le CEL est signé entre l'Etat et le porteur de projet. Il doit être en cohésion avec le projet d'établissement des écoles et collèges impliqués.

Pilotage

Le groupe de pilotage local est constitué de la / des commune(s), des représentants de l'Etat, inspection académique, DDJS, des travailleurs sociaux, des représentants de parents d'élèves et de familles, d'un principal de collège et des représentants des associations sportives et culturelles de loisirs. Il définit les grands axes de travail du

diagnostic local. Un groupe technique restreint établit le document écrit qui doit être validé par le groupe départemental de pilotage pour être financé.

Financement

Le CEL est signé entre l'Etat et le porteur de projet sous forme d'une convention de 3 ans renouvelable. Les financements du CEL sont apportés conjointement par le porteur de projet, l'Etat et les partenaires institutionnels et locaux.

Référence

La circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 définit les

objectifs du CEL. En résumé, il s'agit de mieux occuper les jeunes en rendant accessibles des activités « complétant et diversifiant les enseignements fondamentaux ». Voir BO spécial de l'Education Nationale du 26 novembre 1998.

Partenaires

Les partenaires et financeurs possibles du CEL sont l'inspection académique, la DDJS, la DRAC, la DDTE, la DDASS, la CAF, la MSA, le Fonds d'Action Sociale et le Conseil Général. - Danielle Lambert

EPS : équitation au programme

Athlétisme ou natation aussi bien qu'équitation

La réussite d'un projet d'équitation scolaire tient en général à la motivation de l'interlocuteur que trouve le centre équestre dans l'établissement scolaire. Témoin l'expérience de Laurence Nadaud, professeur d'EPS. Elle accompagne des sixièmes au centre équestre dans le cadre des heures d'EPS et elle prolonge cette initiation par un projet UNSS soutenu par Hervé Godignon et Patrice Delaveau.

En cours

Laurence Nadaud, professeur d'EPS à Bernay, 27, a mis en place depuis plusieurs années un projet pédagogique concernant tous les élèves de 6^e de son collège aux fins d'utiliser l'équitation comme support de développement de l'élève. Cette opération touche 135 élèves par an qui pratiquent l'équitation dans le cadre des cours d'EPS.

Conditions

L'activité se pratique pendant 8 semaines à raison de 3 heures par semaine à la

Chaumière aux Poneys à Tilleul-Othon, 27. Une heure est prise sur le temps de midi pour aller au club afin de permettre aux élèves de pratiquer d'autres activités physiques et sportives, puisque chaque classe a 4 heures d'EPS par semaine. Chacun a son propre poney ou cheval attitré pendant la durée du cycle.

EPS

Les programmes d'EPS dans l'enseignement secondaire prévoient un cycle d'activité de pleine nature qui peut passer par

l'organisation d'un cycle activités équestres. L'équitation s'inscrit pleinement dans l'objectif pédagogique des activités physiques et sportives, à savoir le souci d'intégrer l'élève dans la classe et l'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilité à l'égard de l'environnement.

Compétences

L'accent est mis sur la responsabilisation de l'enfant vis à vis de sa monture et des autres, sa faculté à s'adapter, à respecter le matériel et les consignes de sécurité. La pratique à

cheval reste secondaire, intervenant seulement dans l'évaluation des habilités physiques comme la coordination et la recherche de l'équilibre.

Projet

L'argumentaire pédagogique est un élément de décision essentiel pour les interlocuteurs de l'éducation nationale. Trois aspects peuvent être abordés : le cheminement du pratiquant, les différents aspects du développement de l'élève et le projet d'évaluation collective.

Présentation du dossier de Laurence Nadaud par Frédérique Monnier

ARGUMENTAIRE PEDAGOGIQUE

Cheminement

Selon Bui Xan, « *quelle que soit l'activité, il est possible de suivre un cheminement analogue pour un pratiquant quel qu'il soit qui gravirait peu à peu les échelons de sa maîtrise. C'est le développement du sens qu'il confère à son action, le cours de qui le pousse à agir, qu'on appelle curriculum cognatif.* » Il passe par 4 étapes.

- L'étape **émotionnelle** : entrer dans une activité nouvelle donne la primauté à l'émotion, le sujet ne pouvant activer la réflexion.
- L'étape **fonctionnelle** : la réflexion devient possible et c'est la mise en jeu d'hypothèses concernant sa réussite qui l'engage dans une activité de mise à l'épreuve de son fonctionnement.
- L'étape **technique** : devant le succès éphémère de son fonctionnement, c'est la recherche de la maîtrise de techniques efficaces qui va devenir primordiale.
- L'étape de **l'expertise et de la création** : l'autonomie acquise par l'élève lui permet d'optimiser son activité.

Développement

La pratique des activités équestres favorise le développement de l'élève :

- au plan **social** par une confrontation à d'autres milieux éducatifs, par des capacités d'analyse de l'environnement. Le mode de vie dans un centre équestre entraîne des activités de groupe.
- au plan **affectif** car l'acte volontaire doit être nuancé pour être accepté par le cheval ; l'élève doit apprendre à maîtriser ses réactions émotionnelles.
- Au plan **psycho-moteur** par le développement de la maîtrise de l'équilibre, de la coordination, des dissociations fragmentaires.
- Au plan **physiologique** par le développement du système cardio-vasculaire, musculaire et des capacités d'endurance.
- Au plan **cognitif** par l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques élémentaires relatives au mode de vie du cheval, son utilisation, son entretien.

L'activité équestre permet à l'élève de découvrir et d'évoluer dans un milieu où le cheval dressé reste son centre de préoccupation. Il pourra ainsi prendre conscience des risques nécessitant le respect des consignes de sécurité.

EVALUATION COLLECTIVE

Laurence Nadaud propose pour évaluer le comportement de l'élève et celui de la classe face à un environnement nouveau un tableau à double entrée, la lecture horizontale évaluant le profil de l'élève au sein de la classe et la lecture verticale, le profil de la classe par critère.

	Respect des consignes	Gestion du matériel	Coopération solidarité	Adaptation lecture du milieu	Autonomie	Motivation stress
Nom 1						

PONY-GAMES & CSO EN UNSS

UNSS

L'équitation au collège trouve son prolongement dans le cadre de l'UNSS où les élèves peuvent s'inscrire à des séances dans le but de pratiquer les pony-games en compétition. 120 élèves ont participé au championnat académique, à Rouen, qualificatif pour le championnat de France UNSS.

Challenge

Laurence Nadaud a aussi mis en place un challenge de CSO, de niveau Galop 3 à 7, rassemblant des scolaires des académies de Rouen et de Caen. Le but n'est pas de concurrencer les clubs mais au contraire d'amener les élèves non-pratiquants vers les clubs. L'épreuve, entièrement subventionnée par le CRE et parrainée par Patrice Delaveau et Hervé Godignon, a permis aussi la formation de jeunes officiels, commissaires aux paddocks, hommes de pistes, jurys, secrétaires.

GROUPE DTN EQUITATION SCOLAIRE

Un groupe de travail a été créé par la DTN sur l'équitation scolaire. Il a pour enjeu d'informer et de sensibiliser les enseignants et les clubs sur l'intérêt de cette pratique. Le groupe est composé de Pascal Dubois, DTN adjoint,
Christian Budelacci, cadre technique spécialisé en voltige,
Fanny Bougaut, CTR de Normandie,
Nelly Jarsale et
Laurence Nadaud, professeurs d'EPS.
Ils préparent un dossier complet sur le sujet.

Projets artistiques et culturels au lycée

Equitation scolaire en version originale

Des élèves de lycée technique qui planchent sur l'étrier. De futures secrétaires qui montent un spectacle équestre. Initiatives originales menées par Nelly Jarsale professeur d'EPS au lycée professionnel JJ. Audubon à Couëron, près de Nantes.

Compte rendu.

Equipe

Nelly Jarsale a fait sortir l'équitation du cadre des activités d'EPS pour monter deux projets en collaboration avec l'équipe de professeurs des classes concernées, une classe de première et une de terminale en vue de la préparation au bac.

PAC

Une classe à projet artistique et culturel (PAC) a été mise en place avec les élèves de terminale de productique mécanique, sur le thème de l'étrier, son évolution à travers les âges et les civilisations. Le but est de créer des liens

entre la pratique professionnelle et la pratique artistique. Trois matières sont concernées, l'EPS, les arts plastiques et l'atelier.

Pratique

La classe a tout d'abord été sensibilisée en 1^e au milieu équestre grâce à un cycle de 6 séances de 2 heures au poney-club de la Pirouette à Couëron, dans le cadre de l'EPS qui entre dans la notation finale pour le bac. En terminale, les élèves ont 6 autres séances d'approfondissement et abordent l'obstacle, le travail sur le plat, les pony-games, l'extérieur.

Technique

Les élèves, par ailleurs, passent une journée à Saumur en début d'année scolaire. Ils visitent l'ENE, la sellerie Butet pour découvrir l'histoire et l'évolution de l'étrier à travers les âges. Ensuite, ils conçoivent un étrier en atelier et, dans le cadre des arts plastiques, réalisent une affiche et créent un étrier futuriste et un autre pouvant avoir appartenu à une civilisation ancienne.

Evaluation

L'évaluation des connaissances et du savoir-faire des élèves se fait de plusieurs manières :

- Les séances d'équitation entrent dans la notation finale d'EPS pour le bac.
- L'exécution de l'étrier est notée en atelier.
- La construction d'un dossier en arts plastiques entre dans la notation pour le bac.
- Une exposition itinérante est mise en œuvre au lycée, à la mairie de Couëron et au poney-club de la Pirouette.
- Un documentaire et une exposition de photos et des étriers confectionnés sont présentés aux écoles primaires invitées au lycée professionnel Audubon.

Théâtre équestre

Nelly Jarsale a aussi monté avec une classe de 1^e PBS (secrétariat) et PBC (comptabilité) de 24 élèves, un spectacle de théâtre équestre. Les élèves conçoivent et préparent un spectacle qu'ils présentent au public en fin d'année. Les buts principaux sont de familiariser les élèves avec un projet d'entreprise, tout en les préparant au bac français.

Objectifs

Les objectifs retenus sont ceux des programmes des classes préparant au bac professionnel à savoir : Le développement des capacités de communication et

d'expression, l'acquisition de techniques et méthodes et l'appropriation d'une culture active et ouverte.

Multidisciplinaire

Le projet permet ainsi de former les élèves dans les différentes matières au programme. En français, les compétences des élèves seront développées par l'étude de la langue, l'entraînement à l'expression et à la communication orale et écrite. En secrétariat, les élèves apprennent à établir et à faciliter la relation de communication, à produire, diffuser, archiver des messages écrits, prendre des notes. En

comptabilité, ils acquièrent des connaissances pour déterminer un devis, un budget. Dans le cadre de l'EPS, l'équitation développe aussi la coordination motrice, les ressources cognitives, les stratégies pour apprendre à agir et la maîtrise des facteurs émotionnels. Le projet est aussi formateur en arts plastiques.

Stage

Un stage de découverte de l'équitation et du théâtre a lieu sur trois jours au Poney-club de la Pirouette, à Couëron, suivi de journées réparties sur l'année scolaire. Trois groupes sont mis en place et permutent par demi-journées. L'un s'initie à l'équitation

pendant que les 2 autres découvrent les bases du théâtre.

Préparation

Pendant l'année scolaire, les élèves préparent le spectacle en se répartissant les rôles, recherche d'une trame, de costumes, d'un décor, de subventions, d'une sono, communication avec les médias, la mairie et les écoles primaires de Couëron, tout en effectuant les répétitions pour le jour J.

Final

Le spectacle est présenté aux 300 élèves des écoles primaires. Conjointement, une expo photos est organisée au lycée.

Présentation du dossier de Nelly Jarsale par Frédérique Monnier.

Premiers contacts avec les établissements scolaires

Sensibiliser les enseignants

Fanny Bougaut, CTR de Normandie, résume le mode d'emploi des premiers contacts avec les partenaires de l'Education nationale.

Prescripteur

Le prescripteur décisif de l'équitation scolaire est l'instituteur, le professeur d'EPS ou le chef d'établissement. Il doit faire inscrire le projet équitation dans le projet d'établissement ou dans le projet d'éducation physique ou sportive.

Prérogatives

Il s'agit de convaincre les interlocuteurs de l'Education nationale, tout en respectant leurs prérogatives. L'équitation, dès lors qu'elle est enseignée à l'école, relève de la compétence de l'enseignant même si l'intervention du moniteur d'équitation,

à ses côtés, s'avère indispensable.

Pédagogie

De même, il ne faut pas oublier que la pédagogie est par excellence, le domaine de compétence des enseignants. Une discussion sur les méthodes à mettre en œuvre dans les cycles d'équitation scolaire peut être prématurée lors d'un premier entretien. Il est plus judicieux de simplement répondre aux questions posées à ce sujet.

Offre

Faire part du désir d'accueillir au club des élèves pendant les heures scolaires tout en présentant ses

moyens matériels et humains : la personne chargée d'encadrer les séances, la cavalerie, les installations, c'est à dire le manège ou la carrière, mais aussi la salle mise à disposition, le matériel pédagogique.

Présenter un dossier complet sur le club est aussi un bon moyen de communiquer.

Arguments

Faire passer le message des bienfaits de l'équitation sur le plan éducatif en contribuant au développement corporel, psychique et social des élèves, sur le plan scolaire, par les liaisons possibles avec l'enseignement général en français,

histoire-géo, maths, sciences naturelles, et sur le plan affectif grâce à la relation avec l'animal, surtout pour ceux qui sont en difficulté familiale et/ou scolaire.

Pratique

Indiquer clairement les tarifs et si l'écoute paraît favorable, évoquer les aspects concrets d'organisation : horaires, transports, démarches auprès d'éventuels financeurs et des autorités académiques. Ceci doit être entrepris de façon concertée, en sachant comment les rôles sont répartis. – FM

APPEL A TEMOIGNAGES

Vous faites monter des instituteurs, des professeurs, des étudiants en leur faisant découvrir l'équitation en vue de monter un projet d'équitation scolaire. Vos témoignages nous intéressent pour un prochain sujet REF. Merci de les faire parvenir à La Revue de l'Equitation FFE club Parc équestre 41600 Lamotte. Fax 02 54 94 46 47 Mel ref@ffe.com.

Equitation scolaire en Rhône-Alpes

Mettre les enseignants à cheval

Depuis 1999, les professeurs des écoles et enseignants d'éducation physique et sportive des académies de Lyon et de Grenoble peuvent suivre un stage de sensibilisation à l'encadrement de groupes d'équitation scolaire.

Programme

Les stages permettent de découvrir les mondes administratif, juridique et pédagogique liés à l'encadrement de groupes en équitation scolaire. La 2^e année, les enseignants désirant poursuivre la formation participent à un stage de renforcement où ils deviennent alors les concepteurs et les animateurs de séances et de projets pédagogiques. 2002 a vu naître un 3^e stage centré sur les pony-games dans une optique de préparation aux épreuves spécifiques de la coupe de France UNSS des collèges et lycées.

Organisation

Ces stages se déroulent sur deux jours, pendant les vacances de Toussaint dans

différents départements selon les années et les demandes. Le CRE Rhône-Alpes assure la logistique, par l'intermédiaire de la commission d'équitation scolaire, et le financement : location des chevaux et des installations des centres équestres, restauration et déplacements des intervenants. Les stages sont donc gratuits. Seuls restent à la charge des stagiaires les frais de transport, d'hébergement et de restauration. Les stages sont ouverts à tous les niveaux de pratiques équestres, pour les enseignants de l'éducation nationale curieux de se lancer dans un projet d'équitation scolaire. Les inscriptions à ces stages sont à faire

auprès du CRE-RA dès le 1^{er} septembre !

Intervenants

Le CTR, les enseignants, moniteurs et / ou instructeurs des centres équestres d'accueil, le conseiller juridique de la DRJS de Lyon, un enseignant d'EPS de la commission d'équitation scolaire et un conseiller spécialiste en pony-games. Chaque stagiaire repart avec les textes législatifs en vigueur (voir REF 28 page 20)., les références à utiliser en matière pédagogique, et le vécu des séances pratiques et théoriques du stage.

Perspectives

En 4 ans, une centaine de stagiaires ont pu bénéficier de ces formations. Il est difficile d'évaluer les

retombées exactes en matière d'expériences concrètes d'équitation scolaire dans les centres équestres de Rhône-Alpes. C'est pourquoi la commission d'équitation scolaire a lancé une enquête auprès de toutes les structures équestres, afin d'établir un état des lieux et de mieux pouvoir structurer les demandes de subvention auprès des conseils généraux et régionaux concernés. De plus, une convention type entre l'inspection académique de Grenoble, les groupes scolaires et les centres équestres devrait voir le jour à titre expérimental pour être par la suite soumise aux autres académies.

Laurence JAL,
commission équitation
scolaire CRE Rhône-
Alpes